

N° 22

Séance du 15 novembre 2022

OBJET :

**DECISION  
MODIFICATIVE  
N°2 DU BUDGET  
ANNEXE  
ASSAINISSEMENT  
2022**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le 08 novembre 2022 s'est réuni à Montbrison à 19h30 le mardi 15 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

**Présents** : Marc ARCHER, René AVRIL, Gérard BAROU, André BARTHELEMY, Christiane BAYET, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Abderrahim BENTAYEB, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BONNEFOI, Jean-Yves BONNEFOY, Sylvie BONNET, Roland BOST, Jean-Pierre BRAT, Hervé BRU, Annick BRUNEL, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Pierre CONTRINO, Bernard COTTIER, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Béatrice DAUPHIN, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Géraldine DERGELET, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Daniel DUBOST, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUFIX, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Dominique GUILLIN, Alféo GUIOTTO, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Alain LIMOUSIN, Gilbert LORENZI, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Rambert PALIARD, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Ghyslaine POYET, Frédéric PUGNET, Monique REY, Michel ROBIN, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Frédérique SERET, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

**Absents remplacés** : Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Simone CHRISTIN-LAFOND par René SUCHET, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Pierre DREVET par Nicole PARDON, Jean-Claude GARDE par Gérald GONON, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Michel JASLEIRE par Delphine IMBERT, Jean-Philippe MONTAGNE par Sylvain BROSSETTE, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

**Pouvoirs** : Pierre BARTHELEMY à René AVRIL, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Jean-Paul FORESTIER à Gérard VERNET, René FRANÇON à Béatrice DAUPHIN, Flora GAUTIER à Ghyslaine POYET, Marie-Thérèse GIRY à Frédérique SERET, Martine GRIVILLERS à Bernard COTTIER, Nathalie LE GALL à Pascale PELOUX, Patrick LEDIEU à Yves MARTIN, Cécile MARRIETTE à Cindy GIARDINA, Thierry MISSONNIER à Christelle MASSON, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Pascal ROCHE à David SARRY, Pierre-Jean ROCHETTE à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20221115-20221115\_CC\_D22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/11/2022

Affichage : 25/11/2022



Christophe BAZILE, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Patrick ROMESTAING

**Absents excusés** : Stéphanie BOUCHARD, Bertrand DAVAL, Jean Maxence DEMONCHY, Jean-Marc DUMAS, Gérard PEYCELON

**Secrétaire de séance** : Quentin PÂQUET

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	107
Nombre de membres suppléés	10
Nombre de pouvoirs :	16
Nombre de membres absents non représentés :	5
Nombre de votants :	123

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-410 du 16 octobre 2017 portant modification des statuts de Loire Forez agglomération,

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 14 décembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire approuve les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération du 28 juin 2022, par laquelle le conseil communautaire vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement,

Considérant la nécessité de procéder à de nouveaux ajustements de crédits sur le budget annexe assainissement, il est proposé de procéder à l'inscription des sommes suivantes :

Le projet de DM n°2 du budget assainissement s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 17 000 € € avec notamment :

- Des ajustements de crédits au chapitre 012 relatifs à l'incidence de la hausse du point d'indice et des nouvelles grilles indiciaires pour 30 000 € et une régularisation comptable relative aux tickets restaurants en dépenses et recettes pour 17 000 €
- Une diminution des inscriptions au chapitre 011 (ligne d'équilibre budgétaire) de 70 000 €
- L'ajustement des créances admises en non-valeur pour 40 000 €
- L'ajustement de la dotation aux amortissements de 70 000 €
- Une diminution du virement à la section investissement de 70 000 €

Pour la section d'investissement, le projet de DM n°2 du budget assainissement s'équilibre avec les ajustements suivants :

- Diminution du virement de la section de fonctionnement de 70 000 €
- Ajustements des amortissements 2022 pour 70 000 €

**DM n°2 - Budget Annexe Assainissement Loire Forez 2022**  
(budget géré en M49 et voté HT)

**Section de fonctionnement**

Imputat° budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
		<b>Complément d'inscriptions budgétaires au chapitre 011</b>		
611	011	Ligne d'équilibre budgétaire	-70 000,00	
		<b>Ajustement au chapitre 012</b>		
6411	012	Régularisation écritures comptables tickets restaurants	17 000,00	
64198	013	Régularisation écritures comptables tickets restaurants		17 000,00
6411	012	Incidence revalorisation point d'indice	30 000,00	
		<b>Ajustement au chapitre 65</b>		
6541	65	Créances admises en non valeur	40 000,00	
		<b>Ajustement de la dotation aux amortissements 2022</b>		
6811	042	Dotation aux amortissements	70 000,00	
022	022	<b>Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	0,00	
023	023	Virement à la section d'investissement	-70 000,00	
<b>TOTAL</b>			<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>

0,00

**Section d'investissement**

Imputation budgétaire		Libellé	Dépenses	Recettes
Art.	Chap.			
020	020	Dépenses imprévues d'investissement		
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-70 000
		<b>Ajustement des dotations 2022 aux amortissements</b>		
281532	040	Amortissements		70 000
		<b>Ajustement de l'emprunt (nouveau montant de l'emprunt après cette décision modificative qui passe de 14 405 120 € à 8 835 395 €)</b>		
1641	16	Emprunts en euros		
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré par 123 voix pour, le conseil communautaire :

- approuve la décision modificative de crédits n°2 du budget annexe assainissement pour l'exercice 2022.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 15 novembre 2022.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le secrétaire de séance